

En tant que femme avant tout mais aussi en tant que femme politique, je porte une attention particulière aux questions relatives au genre féminin. C'est pourquoi, lors d'une interpellation à Emir Kir, Membre du Collège de la Commission Communautaire française (cocof), sur la question du déficit des médecins face au contrôle des naissances.

Il y a vingt ans, la loi protégeait les femmes désireuses d'interrompre une grossesse non-désirée.

Ces derniers temps, la presse quotidienne nous a révélé les difficultés rencontrées par certaines femmes à trouver des médecins pratiquant l'IVG.

De plus, les statistiques de l'IVG montrent que nos services sont attentifs à cette question. L'exploitation statistique de l'IVG montre que ce droit n'est toujours pas considéré comme une offre de soin ordinaire.

Ma question à Emir Kir portait sur les mesures correctrices qui sont mises en place ou prévues afin de simplifier ce choix.

Ayant été Présidente d'une association de défense des droits de la femme, je me suis également interrogée sur les activités mobilisatrices que la cocof en partenariat avec le Groupe d'Action des Centres Extra-Hospitaliers mises en oeuvre afin de rendre le choix de l'IVG plus facile.

Ci-dessous, texte de l'interpellation de Danielle Caron lors de la séance du Parlement francophone bruxellois du vendredi 28 mai 2010 :

Séance du Parlement francophone bruxellois du vendredi 28 mai 2010

Interpellation de Danielle Caron, députée cdH, à Emir Kir, Membre du Collège de la Commission communautaire française (COCOF), chargé de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales

Concerne : déficit de médecins face au contrôle des naissances

Monsieur le Ministre,

Il y a vingt ans, le Parlement belge dépénalisait partiellement l'avortement. La loi a apporté non seulement de la protection pour les femmes mais aussi une réponse à un problème social et de santé publique.

Dernièrement, la presse nous a appris qu'autant d'années après, il serait encore difficile pour certaines femmes de trouver des médecins, généralistes ou gynécologues pour pratiquer l'IVG. Nous sommes pourtant dans un pays qui ne souffre pas d'une pénurie de médecins. S'agirait-il d'un problème dû au départ à la retraite d'une génération de médecins militants ou d'un manque d'intérêt pour ces interventions ou pour l'orthogénie en général ?

Par ailleurs, la précision des statistiques de l'IVG montrent que nos services suivent cette problématique de très près. La majorité des IVG se fait en milieu extrahospitalier, en privilégiant une démarche d'accueil, d'accompagnement et sont une source de données -ce qui est important pour témoigner de l'ampleur du problème. Le milieu hospitalier a une autre démarche, plus technique. Dans les deux cas, et vingt ans plus tard, l'exploitation statistique de l'IVG montre que celle-ci n'est toujours pas considérée comme une offre de soins ordinaire, une activité médicale comme une autre.

Dès lors, je voudrais vous demander dans quelle mesure, la politique de soins spécifiques à l'IVG souffre d'un déficit de médecins à Bruxelles. Le cas échéant quelles sont les mesures correctrices mises en places ou programmées ?

Certaines associations actives dans l'action et la solidarité envers les femmes souhaitant une IVG (la Fédération laïque des centres de planning familial, la fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes, le Centre d'action laïque) prétendent qu'il y a encore du travail à faire pour que toutes les femmes puissent bénéficier du système. Quelles sont les activités mobilisatrices que la Cocof entreprend avec le Groupe d'Action des Centres Extra-Hospitaliers Pratiquant des Avortements GACEHPA pour que le choix d'IVG soit enfin sans frein ? Quel est le profil des femmes qui forment ces cas rares, qui, malgré tout le dispositif existant, passent encore entre les mailles du filet ?

Je vous remercie pour vos réponses

Danielle Caron

15 mars 10